



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



**Projet d'Appui à la Stratégie régionale de stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest -
Stock II**

Termes de Référence

**Pour la sélection d'un Expert technique en suivi-évaluation du pastoralisme dans le cadre
du Projet d'Appui à la Stratégie Régionale de Stockage de Sécurité Alimentaire en Afrique
de l'Ouest**



Situation économique de la région

La population de l'Afrique de l'Ouest est estimée à 435,2 millions d'habitants en 2023. Selon les estimations, 32,47% de cette population vit avec moins de 2,15USD par jour en 2023, ce qui représente 141,32 millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans la région, (CEA, 2023a, p.24).

L'économie ouest africaine reste dominée par le secteur primaire notamment l'agriculture qui représente 22,2 pour cent du PIB, (CEA, 2023b, p.14). De plus, l'agriculture fournit entre 22 et 73 pour cent de l'emploi dans chaque pays de la région en 2021 (FAO, 2023). Pourtant, la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest fait face, de manière récurrente, à des crises alimentaires et nutritionnelles affectant une part importante de sa population.

Situation alimentaire et nutritionnelle dans l'espace CEDEAO et CILSS

Depuis les premières analyses du Cadre Harmonisé (CH) en 2014, le nombre de personnes confrontées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe dans la région augmente régulièrement, à l'exception de 2018. Entre 2020 et 2024, le nombre de personnes a plus que doublé, passant d'environ 22,1 millions à 49,7 millions (FSIN, 2024, p.16). Les mêmes analyses du Cadre Harmonisé indiquent qu'en novembre 2025, sur un total de 384 millions de personnes analysées, environ 36,9 millions de personnes, non compris les résultats du Burkina Faso, de la Gambie, de la Guinée-Bissau et du Niger, sont en situation d'insécurité alimentaire et nécessitent une assistance alimentaire et nutritionnelle immédiate. En l'absence de mesures appropriées, 10,7 millions de personnes supplémentaires pourraient basculer dans l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe d'ici la période de soudure de juin à août 2026. Si la prévalence globale demeure relativement stable, autour de 9 % en situation courante et 2 % en situation projetée, il convient toutefois de souligner que 113 millions de personnes, soit 35 % de la population analysée, se trouvent en situation de pression alimentaire. Les pays comptant au moins 10 % de leur population en situation d'insécurité alimentaire sont la Guinée avec 1,5 million de personnes (soit 11,9 % de la population analysée), la Sierra Leone avec 998 608 personnes (soit 11 %), le Tchad avec 1,9 million de personnes (soit 10,7 %) et le Nigéria avec 27,2 millions de personnes (soit 12,5 % de la population analysée), (RPCA, déc 2025).

Les données des analyses du Cadre Harmonisé mettent aussi en évidence une situation particulièrement préoccupante pour les populations déplacées, notamment au Tchad, où près de 1,6 million de personnes ont fui la crise soudanaise. Parmi elles, 356 000 sont déjà en Phase 3 ou pire, un chiffre qui pourrait atteindre 456 000 durant la période de soudure sans interventions adéquates. Il est à noter que cette analyse n'inclut pas le Burkina Faso, le Libéria et le Togo.

La situation pastorale

Le pastoralisme occupe une place centrale dans les moyens d'existence de millions de personnes en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Toutefois, la dégradation de la situation sécuritaire observée ces dernières années, ainsi que les contraintes croissantes affectant les mouvements de transhumance dans plusieurs zones de la région, ont profondément modifié le contexte des interventions pastorales. Ces évolutions rendent plus difficile l'accès des éleveurs aux ressources nécessaires au maintien des troupeaux et renforcent la nécessité de disposer de mécanismes adaptés pour prévenir et répondre aux situations d'urgence pastorale.

Par ailleurs, les analyses et études menées par la CEDEAO et l'ARAA depuis plusieurs années ont montré que les difficultés d'accès à l'aliment bétail constituent l'un des principaux facteurs de vulnérabilité des systèmes d'élevage en période de crise. Alors que certains pays côtiers disposent de capacités de production susceptibles de contribuer à couvrir les besoins de la région, les échanges demeurent encore limités par des contraintes logistiques, commerciales et organisationnelles qui réduisent la disponibilité de l'aliment bétail dans les zones les plus exposées.

Enfin, l'efficacité des réponses aux crises pastorales dépend fortement de la qualité des informations disponibles. Pour intervenir de manière appropriée, il est essentiel de disposer de données fiables permettant d'apprécier l'évolution de la situation pastorale, d'identifier les zones et les populations concernées et de déclencher les interventions au moment opportun. Le renforcement des mécanismes d'information et d'aide à la décision apparaît ainsi comme une

condition essentielle pour améliorer la réactivité et l'efficacité des dispositifs de réponse aux urgences pastorales dans la région.

Les principaux facteurs de la crise alimentaire

L'intensification des conflits et de l'insécurité, l'impact des chocs économiques et les effets des phénomènes climatiques extrêmes continuent d'être à l'origine d'une insécurité alimentaire aiguë. Ces facteurs interdépendants aggravent la fragilité des systèmes alimentaires, perturbent le tissu socioéconomique, et entraînent des déplacements de populations à l'échelle régionale.

- Les conflits et l'insécurité ont provoqué des déplacements internes et transfrontaliers massifs, perturbé les pratiques agricoles et pastorales traditionnelles, ainsi que le fonctionnement des marchés et du commerce, et entravé la distribution d'aide humanitaire. Cette situation révèle la nature interconnectée des crises alimentaires et nutritionnelles dans ces régions (CILSS, mars 2024). La situation a conduit à une augmentation progressive des niveaux de déplacement régionaux, avec 8,4 millions de personnes déplacées de force dans 16 pays au premier trimestre de 2024 (UNHCR, 2024 ; IOM, 2023 et 2024).
- Les chocs économiques : L'incapacité économique des ménages pauvres à accéder aux denrées alimentaires a résulté d'une baisse du pouvoir d'achat, exacerbée par une inflation élevée et une activité économique affaiblie. Ces défis économiques ont été aggravés par les effets persistants de la COVID-19, les sanctions économiques et politiques dans certains pays de la région. Ceci a entraîné des perturbations du fonctionnement des marchés, résultant en des pénuries de biens, ajoutant une pression inflationniste sur les prix des aliments et le coût de l'assistance humanitaire et restreignant la mobilité des personnes et la transhumance pastorale (CILSS, mars 2024).
- Les phénomènes climatiques extrêmes : Tous les ans, les crises climatiques affectent les populations, avec des épisodes de graves inondations, les tempêtes, les sécheresses, les incendies, les épidémies et les maladies. Des inondations et des déficits cumulés de précipitations ont affecté les cultures dans certains pays, notamment au Niger, au Nigeria et au Tchad. Ces phénomènes climatiques extrêmes ont également affecté la disponibilité des ressources pastorales, entraînant un début précoce de la saison de soudure pastorale.

Les initiatives nationales et régionales pour faire face aux crises alimentaires et nutritionnelles

Pour faire face aux crises alimentaires, les Etats membres de la CEDEAO y compris le Tchad et la Mauritanie, les organisations régionales et leurs partenaires techniques et financiers ont mis en place divers mécanismes de réponse et de solidarité. Chaque année, les Etats élaborent des Plans Nationaux de Réponse (PNR) afin d'assurer l'accès à l'alimentation, la prise en charge de la malnutrition et le soutien aux moyens d'existence des populations vulnérables. Toutefois, leur mise en œuvre demeure limitée par la faiblesse des ressources mobilisées. Le bilan des PNR 2025, présenté lors de la concertation régionale de Dakar (17-18 novembre 2025), fait état d'une mobilisation de 177,9 milliards FCFA, couvrant seulement 34 % des besoins, révélant un écart de financement de 66 %. Les ressources ont été affectées à 56 % pour l'alimentation, 43 % pour la nutrition et les moyens d'existence, et moins de 1 % pour la coordination.

Face à ces contraintes, les pays ayant au moins une zone en phase 3 ou plus du Cadre Harmonisé peuvent mobiliser les mécanismes régionaux de solidarité, notamment la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA). Constituant un véritable pilier de la réponse régionale, la RRSA a permis depuis 2017 de mobiliser plus de 65 037 tonnes de céréales. En 2025, son capital global est estimé à 69 459 tonnes, réparties entre sept pays de stockage : Niger, Nigéria, Burkina Faso, Mali, Sénégal, Ghana et Sierra Leone. La CEDEAO a poursuivi ses interventions en 2025 avec la remise de 500 tonnes au Mali et à la Sierra Leone, la distribution de 230 tonnes de Supercereals+ au Nigéria, et la préparation de la mise à la disposition du Tchad, du Togo et de la Sierra Leone d'environ 400 tonnes de produits nutritionnels. Ces efforts, soutenus par la contribution de l'UEMOA (5 000 tonnes) et les activités de mise en place du mécanisme de financement de risque, visent à consolider la réserve physique et financière pour des réponses plus consistantes et diversifiées, plus rapides et durables.

En perspective, la CEDEAO prévoit de renforcer les réponses nationales, de lutter contre la malnutrition et d'accélérer l'opérationnalisation de la réserve financière, afin d'améliorer la réactivité et la coordination régionales face aux crises alimentaires.

2. Brève présentation du Programme

Depuis 2012, la CEDEAO s'est dotée d'une stratégie régionale de stockage de sécurité alimentaire. Celle-ci s'inscrit dans la politique agricole régionale, l'ECOWAP. Elle vise à répondre de façon souveraine aux crises alimentaires, nutritionnelles et pastorales dans les 17 pays de l'espace CEDEAO-UEMOA et CILSS. Elle repose sur trois échelles de stockage complémentaires : les stocks de proximité gérés par les organisations de producteurs, les stocks nationaux de sécurité gérés par les États, et enfin, la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA) créée en 2013 par les Chefs d'États et de Gouvernements.

La RRSA dispose d'un mécanisme de gouvernance dédié et son fonctionnement repose sur des règles précises et un cadre réglementaire clair. La gestion de ce dispositif engage les trois institutions régionales (CEDEAO, CILSS et UEMOA), tous les États ainsi que les organisations de producteurs agricoles et d'éleveurs, la société civile, les organisations nationales de stockage. La gestion technique est assurée par l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation. Le financement est assuré par la Commission de la CEDEAO et ses partenaires.

Entre 2016 et 2021, une première étape d'opérationnalisation de la stratégie de stockage a été mise en œuvre avec les concours financiers de la CEDEAO et de l'Union européenne, ainsi que les appuis techniques de l'AFD, de l'AECID et du Centre Régional Agrhymet/CILSS. Sur la base des acquis et enseignements de cette phase, la région s'est engagée dans la conception d'une nouvelle phase de déploiement de cette stratégie, de sorte à faire face à la dégradation continue de la situation alimentaire et nutritionnelle que connaît la région.

Depuis 2022, la combinaison des ressources de la CEDEAO, de l'UEMOA, de l'AFD, de l'AECID et de la Banque mondiale a permis de consolider les trois lignes de stockage (locale, nationale et régionale) et de s'engager dans un processus ambitieux de révision de la Stratégie Régionale de stockage de Sécurité Alimentaire sur la base des enseignements de la première phase mais aussi pour prendre en compte des facteurs nouveaux (augmentation du nombre de personnes en insécurité alimentaire, extension géographique des zones touchées, reconfiguration géopolitique de la région, etc.).

La récurrence des crises pastorales, marquées par des déficits fourragers, la dégradation des ressources naturelles et la hausse des prix des aliments pour bétail, a révélé la nécessité d'élargir le dispositif en intégrant la résilience pastorale, la gestion des ressources fourragères et la sécurisation de l'alimentation animale, en complément des stocks alimentaires destinés aux populations. Cette évolution vise à renforcer la prévention et la réponse aux crises pastorales à travers des mécanismes adaptés, justifiant le recours à une expertise spécialisée pour accompagner l'intégration de ces enjeux dans les interventions de la Réserve.

Aujourd'hui, la RRSA dispose d'un capital de près de 70 000 tonnes de céréales. Elle est intervenue à 26 reprises pour une quantité de plus de 65 000 tonnes en appui à 7 pays confrontés à des crises alimentaires sévères. Elle a également mobilisé des produits nutritionnels pour faire face à la malnutrition des enfants, des femmes enceintes et allaitantes.

Une nouvelle convention de financement d'un montant de 16 millions d'euros a été signée entre la CEDEAO et l'Union européenne pour la période 2026-2029. Ce financement est mis en œuvre par l'ARAA à travers deux conventions de délégation avec l'AFD d'une part, l'AECID d'autre part. L'objectif général de l'action est d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations d'Afrique de l'Ouest et du Sahel et la résilience et la durabilité des systèmes alimentaires.

Cet objectif général se décline en deux objectifs spécifiques :

- Objectif spécifique 1 : La mise en œuvre, intégrée et coordonnée, de la stratégie régionale de stockage de la CEDEAO est améliorée.
- Objectif spécifique 2 : La gouvernance régionale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des acteurs du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest est renforcée, y compris l'articulation entre la prévention et gestion des crises.

Les présents Termes de Référence ont pour objet de préciser le profil, les missions, les rôles et responsabilités de l'expert technique en suivi-évaluation du pastoralisme du Projet d'Appui à la Stratégie régionale de stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest – volet AECID.

Le poste, basé à Lomé (Togo) et placé sous la supervision du Coordonnateur régional et du Chef de Division de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire.

3. Description du poste

3.1. Rôles/Responsabilités

Il(elle) aura la charge de :

A. Appui technique à la mise en œuvre des activités du projet

- Mettre en place et faire fonctionner un dispositif robuste et efficace de suivi-évaluation des activités du volet AECID du Projet d'Appui à la Stratégie régionale de stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest qui s'inscrit dans le dispositif de suivi-évaluation de la Stratégie Régionale de Stockage, de l'ECOWAP et de la CEDEAO ;
- Assurer la complémentarité du dispositif proposé avec le dispositif global du projet et sa contribution à la capitalisation et au pilotage efficace de la Stratégie Régionale de Stockage de Sécurité Alimentaire ;
- Contribuer à la planification et l'exécution technique des activités du volet AECID du Projet d'Appui à la Stratégie régionale de stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest ;
- Contribuer à l'élaboration des documents et rapports techniques du projet en matière de pastoralisme et d'alimentation et nutrition animale ;
- Assurer la collecte et l'analyse des données, la définition des valeurs de références et le suivi des indicateurs nécessaires pour assurer le pilotage des activités, le suivi-évaluation, la production de connaissance dans le cadre du pastoralisme et l'alimentation du bétail ;
- Veiller à l'application des approches de gestion axée sur les résultats et de la théorie du changement dans le suivi et l'évaluation du projet ;
- Contribuer aux processus de capitalisation et de gestion des connaissances ;
- Contribuer à la production, dans les délais, des rapports périodiques d'exécution du projet ainsi que des rapports présentés lors du Comité Technique de Suivi et du Comité de Pilotage des projets et programmes de l'ECOWAP ;
- Contribuer à la bonne exécution de toute mission de suivi externe et d'évaluation externe commanditée par le 'Union Européenne, l'AFD, l'AECID et/ou la CEDEAO dans le cadre du projet ;
- Veiller à l'archivage systématique et continu des dossiers du Programme.

B. Autres tâches

- Apporter un appui technique au bon fonctionnement du dispositif global de suivi-évaluation de l'ECOWAP et de la CEDEAO ;
- Contribuer au suivi-évaluation et capitalisation des activités des autres projets liées au pastoralisme au sein de l'ARAA ;
- Appuyer les équipes de planification et d'opérationnalisation des Comités de pilotage des projet ECOWAP et des Comités Techniques de Suivi des Projets de l'ECOWAP et assure la consolidation, le suivi et l'exploitation des informations produites ;
- Appuyer les équipes de l'ARAA dans l'élaboration des rapports trimestriels et annuel et du Département Affaires Economiques et Agriculture de la Commission de la CEDEAO.
- Fournir un appui technique et les informations nécessaires aux services transversaux de l'ARAA (suivi-évaluation, communication, administration, etc.) pour assurer un pilotage efficace de l'institution.
- Identifier les goulots d'étranglement, contraintes et risques susceptibles d'affecter la mise en œuvre du projet, et proposer des mesures correctives ou solutions adaptées
- Exécuter toutes autres tâches en rapport avec l'atteinte des objectifs du Projet.

3.2. Qualifications, expériences, compétences

A. Qualifications académiques

Diplôme BAC+ 5 : en agronomie, en agro-économie, en socio économie, en planification, en statistiques ou tout autre diplôme équivalent

B. Expériences professionnelles requises

Le candidat devra justifier d'expériences avérées, présentées dans son CV détaillé et appuyées par des attestations :

a) Expérience spécifique :

- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans la mise en place et l'opérationnalisation de dispositifs de suivi-évaluation-capitalisation
- Avoir une expérience avérée de 2 à 3 ans dans le domaine spécifique du pastoralisme et/ou de la sécurité alimentaire à un niveau multi-pays serait un atout ;
- Démontrer une bonne expérience en matière de planification et de gestion de projet de développement ;
- Disposer d'une capacité avérée d'analyse et de synthèse, d'un bon niveau rédactionnel, du sens de l'organisation et de la rigueur ;
- Avoir une expérience dans un projet financé par l'Union Européenne, l'AFD, l'AECID ou autre bailleur multilatéral (BM, FIDA, BAD) ;
- Faire preuve d'une bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint, Internet)
- Avoir une expérience de travail avec une des organisations régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS, CORAF) constitue un atout.
- Une expérience avec les organisations internationales tel que la FAO, le PAM, le PNUD pourrait également être un atout complémentaire.

b) Compétences complémentaires

- Leadership, management et communication : Avoir de solides aptitudes en leadership et en management d'équipe pluridisciplinaire, ainsi que d'excellentes capacités de communication écrite et orale, incluant la représentation de l'ARAA dans des instances de haut niveau.
- Intégration institutionnelle, outils et mobilité : Avoir une compréhension de la structure organisationnelle de la CEDEAO et des mécanismes institutionnels régionaux pour une meilleure intégration de l'équipe du projet et une disponibilité pour des déplacements fréquents dans l'espace CEDEAO et au-delà.

c) Compétences linguistiques

- Capacité à s'exprimer parfaitement à l'oral et à l'écrit dans au moins une des trois langues officielles de la CEDEAO et la connaissance d'une deuxième langue serait un atout.

4. Conditions générales pour le poste

4.1. Lieu, durée de la mission

- Le personnel sera basé à Lomé, au Togo, auprès de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO ;
- La durée de la mission est pour toute la durée de vie du Projet après une période probatoire de six mois. Cependant, le contrat du consultant sera signé pour des périodes de 12 mois renouvelables sous réserve de la disponibilité des fonds, de performance satisfaisante et des besoins du Projet, sur la durée du projet (4 ans)
- Le poste est à temps plein.

4.2. Autres conditions

- Le(la) Consultant(e) devra adhérer aux objectifs et valeurs véhiculés par la CEDEAO ;
- Le(la) Consultant(e) devra travailler dans le respect des principes et lignes de conduites établies au sein de l'ARAA ;
- Le(la) Consultant(e) est appelé(e) à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui serait assignée.